

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE

Membres absents : M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Projet Educatif Local - Gestion des structures d'accueil de jeunes dans les quartiers dijonnais - "Accueils jeunes" Greuze, du Petit-Cîteaux, Pouilly-Stalingrad et Mansart - animateur supplémentaire - Marchés passés entre la Ville et la fédération régionale Léo Lagrange - Avenant n°1

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Projet Educatif Local a mis en évidence le manque de dispositifs d'accueil des jeunes à Dijon au regard de la population concernée. Aussi, la ville a-t-elle décidé, comme priorité d'action, de favoriser les animations en milieu ouvert pour les adolescents, par l'implantation dans les quartiers de lieux spécifiques à leur intention, dénommés "accueils jeunes".

Ceux-ci sont au nombre de cinq ; l'"accueil jeunes" de la Fontaine d'Ouche est géré par la Ville au sein de la maison de quartier, la gestion des quatre autres ayant été confiée à la fédération régionale Léo Lagrange.

C'est au cours de sa réunion du 21 septembre 2006, que la commission d'appel d'offres a attribué à cette dernière association les marchés de prestations relatifs aux "accueils jeunes" du Petit-Cîteaux (marché n° 2006-0620), Pouilly-Stalingrad (marché n° 2006-0621) et Mansart (marché n° 2006-0622), pour des montants respectifs de 56 300 € TTC/an, 55 000 € TTC/an et 73 500 € TTC/an. Le marché de l'"accueil jeunes" Greuze (marché n° 2007-0175) a été attribué à la même association, pour un montant de 62 350 € TTC/an, dans le cadre d'une procédure adaptée au titre de l'article 30 du code des marchés publics.

Les marchés ont été conclus pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse, sans que leur durée totale ne puisse excéder trois ans.

Après plusieurs mois de fonctionnement et une première évaluation, une fréquentation plus importante que celle initialement envisagée est constatée, nécessitant une ouverture renforcée des structures à certaines périodes de l'année, dont les vacances scolaires, ce qui traduit le succès rencontré par cette formule.

Par ailleurs, le site du Petit-Cîteaux présente une problématique spécifique d'accueil d'un public en situation de difficulté particulière, venant renforcer cette demande.

Aussi, la création d'un poste d'animateur supplémentaire, dont l'activité serait répartie entre les quatre "accueils jeunes", est-elle proposée, à compter du 1er janvier 2008.

Afin de prendre en compte cette évolution, un avenant aux marchés précités, d'un montant de 65 800 € TTC, pourrait être passé entre la Ville et la fédération régionale Léo Lagrange jusqu'à l'expiration des marchés initiaux.

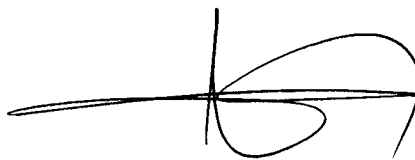
Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable sur ce document

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

1. décider la prise en charge, par la Ville, d'un poste supplémentaire d'animateur destiné aux "accueils jeunes" Greuze, du Petit-Cîteaux, Pouilly-Stalingrad, et Mansart,
2. décider, à cet effet, la passation d'un avenant n°1 aux marchés n° 2006-0620, 2006-0621, 2006-0622 et 2007-0175 conclus entre la Ville et la fédération régionale Léo Lagrange,
3. m'autoriser à signer cet avenant et tous actes à intervenir pour son exécution,
4. dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville sur les exercices 2008 et 2009.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

Publié le 21.12.07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 DEC. 2007

